



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 089-200067114-20240311-2024DRJH003-AR

S²LOW

ARRETE N°2024-DRJH-003

--

PORTANT FERMETURE DE L'AIRE D'ACCEUIL DES GENS DU VOYAGE POUR TRAVAUX DE REMISE EN ETAT ET DE REPARATIONS

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu le Décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage,

Vu les statuts de la Communauté de l'Auxerrois arrêtés le 30 septembre 2019 notamment sur a création, l'aménagement et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage,

Vu le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de l'Auxerrois et notamment son article 2-4,

Vu les dépôts de plaintes n°00429/2023/003077 du 22 août 2023 et n°00429/2024/000519 du 13 février 2024,

Considérant que l'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de l'Auxerrois situé route de Toucy à Auxerre a fait l'objet de dégradations à plusieurs reprises,

Considérant que premièrement un incendie s'est déclaré dans l'aire d'accueil le 20 août 2023 calcinant complètement le bâtiment accueil comprenant le système centralisé de gestion des blocs sanitaires,

Considérant que deuxièmement les blocs sanitaires ont été forcés et pillés, le poste d'alimentation électrique a été détruit, des portes et des containers ont été dégradés, des tuyaux en cuivre permettant de gérer l'aire d'accueil et les ballons d'eau chaude, les robinetteries et les tableaux électriques ont été volés ou dégradés, des câbles ont été coupés, un portail coulissant et son moteur ont été dérobés,

Considérant qu'il a été également constaté à divers endroits des dépôts de déchets de toute nature dans le périmètre de l'aire d'accueil,

Considérant qu'il y a nécessité de procéder aux travaux de réparation sur l'aire d'accueil en réalisant la remise en état des installations électriques et sanitaires, des équipements composants l'aire d'accueil ainsi qu'un nettoyage complet de l'aire d'accueil,



communauté de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 089-200067114-20240311-2024DRJH003-AR

S²LO

Considérant que l'état actuel de l'aire d'accueil en lien avec les dégradations ne permet plus d'accueillir des locataires dans des conditions de sécurité et de salubrité conforme à la réglementation,

Considérant que ces dégradations sur l'aire d'accueil justifient sa fermeture totale et temporaire en vue des réparations et des travaux de remise en état correspondants,

ARRÊTE

Article 1 – Pour des raisons de travaux et remise en état consécutifs à des dégradations intervenues sur l'ensemble des équipements, l'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de l'Auxerrois est fermée à compter du 20 mai 2024 et jusqu'à la réception complète des travaux.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 3 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- La Direction de la Sécurité et Tranquillité Publique de la Ville d'Auxerre

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

Le Président,

Crescent MARAULT